



*Servir le bien commun
Serving the common good*

ALERTE
Foncier



LAJFO
LABORATOIRE JURIDIQUE
DU FONCIER
LAND LEGAL LABORATORY

ASSISES NATIONALES SUR LE FONCIER RURAL EN COTE D'IVOIRE
Thème :
L'EXTRÉMISME VIOLENT ET L'EXPLOITATION DES TERRES



RAPPORT SYNTHÈSE

Présenté par le Comité scientifique
Sous la direction de :

M. KOUAMÉ Kouadio Francis, docteur en droit
Et de M. LOROUX Stéphane, Chargé du foncier à Inades-Formation

Abidjan, du 14 au 15 décembre 2022



I- CONTEXTE

Du 14 au 15 décembre 2022 à l'Espace Latrille Events situé à Abidjan-Cocody II Plateaux, a eu lieu l'édition 2022 des Assises Nationales sur le Foncier rural en Côte d'Ivoire.

Cette 3^e édition du genre organisée conjointement par Inades-Formation en partenariat avec ALERTE-Foncier (la plateforme de la Société civile dédiée au foncier en Côte d'Ivoire) et le Laboratoire Juridique du foncier de l'Université Alassane Ouattara (LAJFO-UAO) a porté sur le thème suivant : « **L'extrémisme violent et l'exploitation des terres** ».

I- LES PARTICIPANTS

Divers acteurs (institutionnels et non institutionnels) venus de différents horizons ont participé à ces assises. Il s'agit notamment, des représentants :

- du 1^{er} ministre, le conseiller sur les questions foncières rurales, M. Haccandy Yao Alexis ;
- du 1^{er} ministre, le conseiller chargé des frontières;
- de l'Assemblée Nationale ;
- du Ministère d'Etat, ministère de la Défense ;
- du Ministère d'Etat, Ministère des Affaires étrangères ;
- du Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture et du Développement rural ;
- du Ministère des Mines et de la géologie ;
- du Ministère des Eaux et forêts ;
- du Ministère de la Justice, garde des Sceaux ;
- de l'AFOR, le Directeur des Opérations Techniques ;
- du Maire de la Commune de Cocody ;
- du Secrétaire général d'Inades-Formation ;
- La Directrice du Laboratoire Juridique du foncier à l'Université Alassane

- Ouattara de Bouaké (LAJFO-UAO) ;
- Des universitaires ;
- Des chercheurs ;
- Des chefs de communautés ;
- Des représentants des organisations professionnelles agricoles ;
- Des représentants de la société civile.

II- DEROULEMENT DES ACTIVITÉS

La première journée a démarré par une série d’allocutions, avant de donner lieu à une présentation inaugurale, et deux panels (dont un dans la matinée et le second dans l’après-midi).

II- LES ALLOCUTIONS

A l’entame, plusieurs allocutions ont été dites, dont celle de :

- **M. BARIDOMO**, représentant le Secrétaire général de INADES-FORMATION.



BARIDOMO Pascal Chargé de plaidoyer Inades Formation

Le contenu de son propos se décline essentiellement en deux axes : d’une part les remerciements exprimés à l’endroit des institutions, de la directrice du LAJFO et de tous les participants ; d’autre part, la présentation de la pertinence de la thématique retenue pour ces assises, en

insistant sur le contexte international et son caractère géopolitique en rapport avec la terre et les ressources qui s’y trouvent.

- **Mme Aline AKA-LAMARCHE, Directrice du LAJFO.** Après avoir présenté ses civilités à l'assistance, elle a situé le contexte des enjeux fonciers en rapport avec l'extrémisme un phénomène d'une ampleur internationale. Selon elle, le contexte de pauvreté dans lequel se trouvent les populations met celles-ci dans une situation de vulnérabilité et de fragilité face à l'expansion de l'extrémisme. Enfin, elle invite les pouvoirs publics à aller au-delà des décisions, pour poser des actions concrètes permettant d'éloigner ce phénomène des frontières ivoiriennes.



Prof LAMARCHE Directrice du LAJFO

- **M. N'GUESSAN Koffi Rodrigue, Directeur du développement rural,**



N'GUESSAN Koffi Rodrigue, Directeur du développement rural MEMINADER

représentant du Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture et du Développement rural. Il a marqué sa joie de participer à ces assises. Il a par la suite relevé le contexte des attaques en lien avec les îlots de

xénophobie, de tribalisme, etc. Il a ensuite fait la présentation du Domaine

foncier rural qui représente près de 70% du territoire national et avec plus de 8.000 villages.

L'accomplissement du devoir du Ministère contre l'avancée de l'extrémisme passe par la lutte contre la pauvreté et la



Représentant du Maire de la Commune de Cocody

sécurisation du Domaine foncier rural. Enfin, il invite les participants à approfondir l'analyse afin de proposer aux décideurs des solutions pour faire face aux impacts de ce fléau sur le domaine foncier rural.

- **Le représentant du Maire de la Commune de Cocody.** Après avoir exprimé les remerciements du Maire du Cocody pour le choix de sa Commune pour la tenue des assises, il a souligné la généralisation des difficultés liées au foncier rural en Côte d'Ivoire. Il a terminé son propos en préconisant d'adopter une approche pédagogique pour résoudre les difficultés liées au foncier rural.

III- LA PRESENTATION INAUGURALE

Cette première présentation a porté sur le thème « **Extrémisme violent et occupation territoriale : de l'idéologie à la géopolitique de l'espace vital** ». Dans son intervention, Dr FLAN MOQUET, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, a procédé à : la clarification conceptuelle ; la description du processus de radicalisation ; la présentation de l'idéologie ; la géopolitique de l'espace vital ; et les impacts de l'extrémisme violent sur le foncier.

- S'agissant de la clarification conceptuelle, il a indiqué que le concept de l'extrémisme violent est rattaché à d'autres mots, notamment celui de la radicalisation, le fait de fonder le comportement d'un individu sur certaines croyances, certaines valeurs. C'est le processus par lequel un individu finit par adopter un comportement violent fondé sur des motifs religieux, ethniques, politiques, etc.
- Au niveau de la description du processus de radicalisation, il a montré qu'elle se fait en 5 étapes : l'endoctrinement ou la dogmatisation ; l'idéologie et l'impact sur le groupe ; le durcissement ; l'isolement ; et enfin l'extrémisme violent phase ultime de la radicalisation.
- Un accent particulier a été mis sur l'idéologie (ou des idéologies). A ce propos, il a affirmé que quand on approche l'idéologie qui sous-tend les actions des extrémistes violents, elle se décline en 4 : le salafisme révolutionnaire (un mouvement sunnite revendiquant un retour à l'islam originaire) ; l'islamisme (un courant de pensée musulman essentiellement politique apparu au XX^e siècle (1928) en faisant de la charia l'unique source du droit) ; l'intégrisme religieux (qui renvoie à un islam radical, intégral), il rime avec le fondamentalisme et s'oppose à toute forme de diversité.

- La géopolitique de l'espace vital : Il a d'abord précisé que la géopolitique renvoie aux rivalités de pouvoir sur l'espace. Ensuite, il est revenu sur les deux grandes écoles qui dominent les réflexions sur les rivalités de pouvoir sur l'espace : l'école allemande et l'école anglo-saxonne.

Selon l'école allemande (qui est le courant retenu par l'intervenant), lorsque les acteurs politiques se déplacent c'est dans la volonté d'occuper l'espace vital, donc la terre. L'atteinte des objectifs du Jihad passe nécessairement par l'opérationnalisation, la création du califat. Cette création nécessite une sanctuarisation, une prise de contrôle de la terre. A cette lutte prennent part les acteurs étatiques, les communautés rurales et les extrémistes violents.

- Les impacts de l'extrémisme violent :

Sur ce point, il a montré que l'extrémisme violent accentue les conflits fonciers. Ces conflits portent, entre autres, sur :

- La vente illégale des terres ;
- L'accapement des terres par les extrémistes ;
- la destruction de plantation ;
- L'exacerbation des conflits fonciers ;
- « *l'informalisation* » des ressources foncières ;
- les interférences avec les modes traditionnels de gestion de la terre.

A l'issue de cette présentation introductive, la présentation inaugurale a pris fin.



Conseiller du Premier ministre chargé des frontières

IV- LE DEROULEMENT DES PANELS

PREMIÈRE JOURNÉE :

Deux panels ponctués de témoignages étaient au chapitre de cette première journée : l'un dans la matinée, et l'autre après la pause-déjeuner.

PANEL 1 : RÉPONSES DES POLITIQUES PUBLIQUES FACE À L'EXTRÉMISME VIOLENT

Ce premier panel de la journée a porté sur les « **Réponses des politiques publiques face à l'extrémisme violent** » sous la modération de Mme la Professeure Aline AKA-LAMARCHE. Ce panel était composé d'un représentant du Ministère d'Etat, ministère de la Défense ; du Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture ; et d'un représentant de l'AFOR.



Panel inaugural

Le premier intervenant a été M. ATTO, représentant du Ministère d'Etat, ministère de la Défense. Quatre (4) grands points ont meublé sa communication. Il s'agit de : faire de la population un acteur essentiel de la lutte contre l'extrémisme violent ; renforcer et améliorer le renseignement ; réduire les facteurs de vulnérabilité ; et de surveiller et de protéger les massifs forestiers.



Panel Inaugurale avec la Prof LAMARCHE et le Directeur du Foncier rural MEMINADER OUATTARA Nanakan

Sur le premier point, il s'agit d'impliquer les populations dans les actions de sensibilisation et de collecte de renseignement ; renforcer la cohésion sociale et les mécanismes de règlement pacifique des conflits.

Le deuxième point vise à renforcer et améliorer le renseignement. Il s'agit de renforcer le renseignement et d'accentuer les actions de veille stratégique.

Pour ce qui est du troisième point, il s'agit de réduire les facteurs de vulnérabilité, notamment en évaluant constamment les facteurs et mes causes de radicalisation ; renforcer le contrôle de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ; renforcer le contrôle de l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation des produits identifiés comme pouvant entrer dans la fabrication d'explosifs ; réduire la pauvreté et le chômage des populations à risque ; doter les zones rurales des champs d'opération d'infrastructures de base ; intensifier la lutte contre les trafics et usages illicites, notamment de la drogue et des stupéfiants ; et renforcer la lutte contre l'orpaillage illicite.

Le quatrième point consiste à surveiller et protéger les massifs forestiers. Pour ce faire, il faut renforcer les capacités des structures en charge de la surveillance et du contrôle des massifs forestiers ; et renforcer le système/mécanisme de surveillance et de contrôle des massifs forestiers.

Il a conclu en indiquant que les forces de défenses présentes en zones rurales, entreprennent plusieurs actions pour assurer la protection des populations. Et pour une efficacité de leurs actions, elles ont besoin du soutien et de l'aide des populations locales.

Le deuxième intervenant a été monsieur OUATTARA Nanakan, le Directeur du Foncier rural (DFR), au Ministère d'Etat, ministère de l'Agriculture. Sa communication a porté sur le thème : « **Réponse de la politique foncière rurale de Côte d'Ivoire face à l'extrémisme violent** ». Après avoir défini le concept de l'extrémisme violent, le communicant a analysé successivement 4 points : les manifestations, les causes, les conséquences et la prévention de l'extrémisme violent dans le Domaine foncier rural.

- **Les manifestations de l'extrémisme dans le Domaine foncier rural.** Selon le DFR, l'extrémisme violent dans le Domaine foncier rural s'illustre par des fusillades ; des attaques aux couteaux, aux gourdins, machettes, incendies des biens meubles et immeubles.
- S'agissant **des causes** : Ces violences proviennent de la précarité des droits fonciers ; l'occupation des terres d'autrui ; le non-respect des contrats fonciers signés ; la violation des us et des coutumes locaux ; l'injustice dans la gestion des héritages fonciers.
- **Les conséquences** : l'instabilité sociale et politique ; l'accroissement de la pauvreté ; l'augmentation du risque de la famine ; la dégradation des conditions de vie ; la prolifération de l'injustice ; l'exacerbation de l'inégalité.
- **La prévention de l'extrémisme violent** : En matière de prévention, la politique foncière rurale contribue à la réduction de la pauvreté et au renforcement de la paix et de la cohésion sociale. Sa mise en œuvre à travers la loi foncière rurale de 1998 vise, entre autres, à : clarifier les droits fonciers ruraux ; sécuriser les investissements dans le domaine foncier rural ; instaurer la sécurité de la propriété foncière rurale.

En outre, l'intervenant a indiqué que la loi relative à la transhumance et aux déplacements du bétail est favorable à la cohabitation des activités d'élevage et d'agriculture. Dans la même veine, l'existence d'autres textes légaux, tels que les Codes de l'eau, forestiers et des mines, en rapport avec la loi relative au Domaine foncier rural de 1998 participent à une meilleure gestion des ressources naturelles.



Panel Inaugurale le Directeur des Opérations Techniques de l'AFOR KOFFI Mathias et le représentant du Premier ministre chargé des frontières

La 3^e communication a été prononcée par M. Mathias KOFFI, Directeur des opérations techniques de l'AFOR sur le thème : « **Formalisation et sécurisation des droits d'usage dans le Domaine foncier rural face à l'extrémisme violent et l'exploitation des terres** ». Son intervention est structurée autour de deux grands axes : la formalisation des droits d'usage sur les terres d'une part ; et la sécurisation des droits d'usage dans le domaine foncier rural face à l'extrémisme violent et l'exploitation des terres.

Quatre (4) blocs d'activités sont envisagés dans le cadre de la sécurisation foncière rurale. La première opération la clarification des règles de droit et des procédures de sécurisation foncière ; la deuxième porte sur la délimitation des territoires de villages (DTV) ; la troisième opération se rapporte à la certification foncière ; et la quatrième opération la formalisation et la sécurisation des droits d'usage sur le domaine foncier rural par la certification et l'immatriculation.

Pour ce qui est des terres non certifiées, la formalisation des différents contrats est envisagée, notamment avec la mise en place de modèles de contrats établis par l'AFOR, à la suite différentes études menées par des chercheurs et les ONG.

L'impact de la sécurisation des faire-valoir indirects face à l'extrémisme violent : Elle favorise une situation de droits d'usage sécurisés ; l'identification des détenteurs fonciers coutumiers ; la sécurisation des faire-valoir indirects par la contractualisation ; la mise en place d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) encadrées ; etc.

Ces différentes communications ont été suivies d'échanges avec les participants. Les questions ont tourné autour de l'implication des chefs dans la prolifération de l'orpaillage clandestin ; le rôle des Dozos au niveau de la sécurisation des zones rurales ; la prise en compte des réalités sociales locales préalablement à la délivrance des Certificats Fonciers individuels et collectifs ; la réinvention du modèle agricole comme solution pour la résolution des conflits ; la clarification du concept des « droits acquis » ; la sanctuarisation des terres ; l'autorisation de port d'armes par les Dozos¹ ; l'expérience des modèles de gestion du foncier pratiqués dans d'autres Etats ; les faux frais payés par les populations pour sécuriser leurs terres. Les différents panélistes ont pris le soin de répondre aux différentes, chacun en ce qui le concerne. C'est par des mots de remerciements de la modératrice que ce panel a pris fin.

PANEL 2 : EXTRÉMISME VIOLENT ET EXPLOITATION DES TERRES : DYNAMIQUE SOCIO-SPATIALE DU PHÉNOMÈNE

Ce deuxième panel a été articulé autour du thème : « **extrémisme violent et exploitation des terres : dynamique socio-spatiale du phénomène** » sous la modération de la



1Panel 1

professeure
KOFFI-DIDIA,
enseignante-chercheuse, à l'Université de Félix Houphouët-Boigny de Cocody. Il a été composé du Dr Sylvain N'GUESSAN, enseignant-

chercheur à l'Université Félix Houphouët Boigny de Cocody, Directeur du Centre de recherches stratégiques d'Abidjan ; et de M. BAMBA Tiémoko, chef du village de Kahafolo.

Le Dr Sylvain N'GUESSAN a entretenu l'auditoire sur la « **structuration sociale liée au foncier et endoctrinement djihadiste** ». Il s'agit d'une étude de cas qui couvre plusieurs Etats notamment le Niger, le Mali, la Burkina-Faso, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Bénin. Ce qui a permis à l'intervenant de démontrer que le foncier est au cœur des

¹ Chasseurs traditionnels du grand nord de la Côte d'Ivoire

enjeux entre Etat, autochtones, allochtones et allogènes au niveau du Niger. Il a ensuite établi le rapport entre le foncier et le terrorisme au Mali et au Burkina-Faso et enfin l'occupation des parcs nationaux dans la région des trois frontières à savoir en Côte d'Ivoire, au Togo et au Benin.

L'intervenant s'est interrogé sur la raison de savoir pourquoi c'est dans les parcs que les groupes terroristes opèrent ? S'agit-il de stratégies de conquêtes ou de revendications foncières ou de bases d'attaques ?

En se basant sur les différents constats observés, l'intervenant a démontré que le foncier se trouve au cœur de l'endoctrinement djihadiste. Selon lui, les groupes terroristes utilisent la mauvaise gouvernance des ressources naturelles, les abus de l'administration et les injustices diverses pour s'attirer la sympathie des populations. Il a terminé son intervention par une série de recommandations qui doivent privilégier les solutions locales :

- la formation à la prévention et à la gestion des conflits liés au foncier ;
- le renforcement du rôle des autorités traditionnelles ;
- la possibilité de déclasser des espaces dans les aires protégées ;
- la culture du renseignement communautaire ;
- la gestion locale des conflits.

La seconde intervention a été un témoignage du chef de village de Kahafolo, Bamba Tiémoko. Dans son récit, il a rappelé que deux attaques ont été enregistrées à Kahafolo : une en 2020 et en 2021. La situation de crise qu'a connu le pays a favorisé la prolifération de certaines activités clandestines : braconnage ; orpaillage illégal ; etc. C'est ce qui a favorisé l'implantation des terroristes dans le Parc de la Comoé qui jusque-là n'est pas totalement contrôlé par les autorités en charge de la protection. En effet, en Côte d'Ivoire comme c'est le cas ailleurs dans la sous-région, les parcs nationaux et forêts classées servent de cachette aux extrémistes. Ces deux situations vécues ont fait que le village se trouve de plus en plus au centre de l'attention de plusieurs acteurs étatiques pour trouver des solutions alternatives afin d'occuper sainement la jeunesse.

Le chef a terminé son intervention en préconisant que la Côte d'Ivoire construise des barrières le long de ses frontières afin de les sécuriser.

Au terme de ces interventions, des échanges ponctués de questions-réponses et de contributions ont eu lieu les communicants et les participants, à l'effet d'approfondir et de compléter certains points des propos des panélistes et des panélistes précédents. Cette première journée des Assises nationales du foncier a pris fin aux alentours de 17h 23 mn.

DEUXIÈME JOURNÉE :

La deuxième journée des Assises a démarré par une synthèse des activités de la première journée présentée par le Dr KOUAME Francis, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara. Cette synthèse a débouché sur un premier panel portant sur le thème : « **Extrémisme violent et exploitation des terres : les enjeux de la maîtrise des ressources foncière et minière** ».

PANEL 3 : EXTREMISME VIOLENT ET EXPLOITATION DES TERRES : LES ENJEUX DE LA MAITRISE DES RESSOURCES FONCIERE ET MINIERE

Ce troisième panel modéré par le Dr BONI Sosthène, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara de Bouaké, Directeur-Adjoint du LAJFO a été animé par le Dr YEO Francis, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara, membre du LAJFO ; le Dr. KAMBIRE Emmanuel, administrateur des services financiers, chef du service de la conservation foncière de Guiglo ; et de M. TALL Anta, éleveur, habitant de la ville de Téhini².



Panel 2 avec DR YEO Francis et Dr BONI Sosthène

Dans sa communication intitulée « **L'orpaillage, un terreau fertile pour le développement de l'extrémisme violent en Côte d'Ivoire ?** », Dr YEO Francis a d'abord montré l'importance de la terre, objet de toutes les convoitises, avec comme corollaire une pression foncière liée aux différentes formes d'utilisation de la terre telles que l'orpaillage. Le communicant a par la suite structuré sa présentation en 4

² Téhini est une ville du nord est de la Côte d'Ivoire et qui a subi plusieurs attaques

axes : la première partie porte sur l'orpaillage illicite un facteur de développement de l'extrémisme violent dans le Nord de la Côte d'Ivoire ; la seconde partie, l'orpaillage licite et rationalisé, la troisième sur l'orpaillage comme un moyen de résilience face à l'extrémisme violent et enfin la dernière porte sur la conclusion et les recommandations.

Dans la première partie, l'intervenant a estimé que l'orpaillage illicite est un facteur de développement de l'extrémisme violent dans le Nord de la Côte d'Ivoire. Il justifie son assertion en montrant d'une part que l'orpaillage clandestin est une activité propice à l'établissement des extrémistes violent ; d'autre part que l'orpaillage clandestin constitue une source de financement des activités des extrémistes violents.

Toutefois, ce chercheur relativise ses propos en admettant dans sa seconde partie que l'orpaillage licite et rationalisé offre aux populations un moyen de résilience efficace face à l'extrémisme violent. Pour soutenir son argumentation, il se fonde sur deux facteurs : l'autonomisation des populations par la pratique de l'orpaillage licite ; et il invite l'administration à encadrer et contrôler cette activité.

Pour terminer son propos, le panéliste a formulé les recommandations suivantes :

- Reformuler le régime minier pour le rendre plus inclusif
- Mettre en cohérence le code minier et la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits fonciers coutumiers,
- Rapprocher l'administration des mines des administrés notamment dans les localités à fort potentiel minier,
- Simplifier la procédure et les formalités d'autorisation d'exploitation minière artisanale,
- Continuer la sensibilisation des communautés rurales sur les risques sécuritaires de la pratique de l'orpaillage illicite,
- Former les communautés aux bonnes pratiques en matière d'exploitation artisanale de l'or,
- Étendre les chantiers-écoles à l'ensemble du territoire et aux régions nord du pays.

Dr. KAMBIRE Emmanuel, Directeur des services de la Conservation foncière de Guiglo, a donné sa contribution autour du thème suivant : « **l'extrémisme violent et la remise en cause des contrats fonciers** ».

Dans son propos, il a rappelé que la terre dans la conception traditionnelle ne peut faire l'objet d'appropriation. Cependant, les différentes activités pratiquées sur la terre vont progressivement en faire un objet de marchandisation. Et cela fait le lit de l'extrémisme en Côte d'Ivoire.



Panel 2 avec DR KAMBIRE Directeur des services de la Conservation foncière de Guiglo et TALL Anta, habitant de Téhini

Aurore MANSION, Anthropologue au GRET et au Comité Technique Foncier et Développement de France a axé sa communication sur « **La compréhension des déterminants de la crise sécuritaire au Burkina-Faso et de ses enjeux d'actions publiques** ». Après des propos introductifs, la communicante a décrit le contexte général de la crise sécuritaire du Burkina-Faso. Elle a montré que l'on est parti des attaques et violences localisées au départ et liées à des inégalités de caste à une montée en puissance de l'extrémisme.

Cinq (5) causes structurelles ont été identifiées : les rapports Etats-citoyens caractérisés par la violence, l'humiliation et la marginalisation (l'incapacité de l'Etat à assurer la protection des populations a amené ces derniers à trouver les moyens de se défendre eux-mêmes) ; des formes de pouvoirs institués par l'Etat qui ont reproduits et renforcé les rapports nobles/serviles et les inégalités ; le rôle des sphères de pouvoir et des jeux politiques dans la reproduction, la contestation des hiérarchies sociales et la montée des frustrations ; des marchés fonciers, projets d'aménagement et d'instrumentalisation des acteurs de l'aide ; une gouvernance du secteur aurifère perçue comme servant les intérêts d'une petite oligarchie (notamment le développement des mines industrielles à partir de 2007 qui n'a pas eu les retombées attendues par les populations).

Le processus de déclenchement, apaisement et transformations des conflits dans les territoires a été décrit. A ce niveau, on peut relever : la montée des violences à caractère

communautaire dans les territoires d'accueil ; la méfiance, repli identitaire, phénomène d'apartheid ; la crise de l'autorité et fracture intergénérationnelle ; l'institutionnalisation et la communautarisation silencieuse des groupes d'auto-défenses (VDP) ; la montée des tensions et violences dans les territoires d'accueil des déplacés ; une gouvernance des territoires reconfigurée par les armes et négociée avec les « Hani » ; un premier coup d'Etat et la montée en puissance des attaques des Hani qui questionnent sur leur stratégie ; le (re)questionnement des réponses à la crise ; le second coup d'Etat.

Enfin, M. TALL Anta, habitant de Téhini, a fait un partage d'expériences à partir des réalités de Téhini. Il a admis que l'exploitation minière n'était pas une activité pratiquée au départ par les populations de Téhini et les jeunes en particulier. La présence d'orpailleurs clandestins venus d'ailleurs sans être déguerpis par les forces de l'ordre, le délaissement des populations, l'absence d'infrastructure ont incité la population locale à s'y mettre aussi. Dès lors, l'orpaillage a favorisé une amélioration des conditions sociales et économiques des populations locales. Toutefois, il a engendré des problèmes de terre. C'est dans ce contexte que les extrémistes sont arrivés dans le village en cherchant à s'attirer la collaboration des populations. En dépit des propositions alléchantes faites aux populations, ces dernières n'ont pas accepté de collaborer avec les extrémistes. Mieux, elles informent les autorités militaires et administratives, même si leurs informations ne sont pas immédiatement prises en compte. Il a également dénoncé certains abus des forces de l'ordre sur les populations. Par ailleurs, il note une sensible évolution des rapports entre les autorités étatiques et les populations locales. Une situation qui améliore leur collaboration, notamment en matière d'information et de renseignement.

Il a terminé son propos en formulant des recommandations à l'endroit des pouvoirs publics. Il a souhaité la réalisation des infrastructures socio-économiques de base (telles que les barrages hydro-agricoles) ainsi que la mise en place d'activités génératrices de revenus au profit des communautés locales.

A l'issue des différentes interventions, des échanges ont eu lieu entre les panélistes et les participants. Les participants ont fait des contributions et soulevé certaines préoccupations : le processus de commercialisation des minerais issus de l'orpaillage clandestin ; le lien étroit entre l'orpaillage clandestin et les phénomènes de la drogue et de la prostitution ; la laïcité de la Côte d'Ivoire face à l'exigence d'impliquer les leaders religieux dans la lutte contre l'extrémisme violent ; la résistance de certains chefs de villages dans la lutte contre l'orpaillage clandestin ; la nature des rapports de force entre les différentes communautés présentes à l'ouest du pays (autochtones, allochtones et allogènes).

PANEL 4 : Extrémisme violent et exploitations des terres : les moyens d'action et les risques

Le 4^e panel modéré par le Dr KOSSONOU Roland est constitué du professeur Ousmane ZINA, Agrégé de Sciences politiques, directeur du département de Sciences politiques de l'Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké ; Dr. Parfait N'GORAN, chercheur à la UNESCO de Bioéthique de l'UAO ; et M. KONE Noumoutié, Délégué national des Dozos (chasseurs traditionnels) de Côte d'Ivoire.



Panel 4 avec Dr KOSSONOU Roland modérateur et le professeur Ousmane ZINA, Agrégé de Sciences politiques, directeur du département de Sciences politiques de l'Université Alassane Ouattara (UAO) de Bouaké

La communication du professeur Ousmane ZINA a porté sur le thème « **Extrémisme violent et exploitation des terres : une approche par la dépossession** ». L'intervenant a d'abord invité les participants à observer de la prudence entre le contrôle des émotions ; l'effet de mode ; l'importance du savoir académique, etc. Il a ensuite soulevé un ensemble d'interrogations, entre autres : Qui est le terroriste ? Qui est le villageois ?

Poursuivant sa démonstration, le professeur a mis un point d'honneur sur l'expression « Connexions terroristes : terre et déterritorialisation ». Selon lui, il faut remonter très loin pour se rendre compte que ce qui se passe ailleurs a des résonances en Côte d'Ivoire. Les terroristes dépassent les logiques foncières de la Côte d'Ivoire. Cette démarche permet au communicant d'aboutir au constat suivant : les extrémistes sont dans une logique de connexion des territoires.

En ce qui concerne « la conflictualité », pour le politiste, les terroristes disposent de plusieurs entrées : soit ils utilisent les ressources ; soit les idéologies ; soit les espaces. On se retrouve dans un contexte de terrorisme parasite.

L'expert a tenu à expliquer quelques « Concepts opérationnels », notamment : dépossesion qui fait référence aux crises environnementales (dégénérescence de la production agricole ; déclin de l'économie locale ; déplacements des populations ; etc.). Au niveau des types de conflits, différentes catégories ont été identifiées : les conflits de rareté ; les conflits identitaires ; les conflits de dépossesion relative.

En analysant le mode d'agissement des extrémistes, le communicant suggère que ceux-ci soient appréhendés comme étant des « Entrepreneurs de la violence ». En effet, il considère qu'il ne s'agit plus aujourd'hui de simples prédicateurs qui cherchent à étendre leur zone de prêche, mais plutôt des individus bien organisés.

Le panéliste a, également, relevé que le phénomène de l'extrémisme prospère en surfant sur faille : Le besoin d'Etat. Il interpelle les pouvoirs publics en faisant comprendre que les populations ont besoin de leur Etat. Sinon, les entrepreneurs de la violence tirent argument de son absence pour vouloir l'imiter dans son rôle auprès des communautés.

En fin de compte, l'intervenant est revenu sur « la question du contrat social ». A ce niveau, il estime qu'on ne saurait parler du foncier sans parler du contrat social. Quel est le type de contrat social autour de la terre ? Il faut revoir le contrat social qui existe autour de cette terre.

Dr N'Goran Parfait, enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara, a quant à lui axé sa communication sur le thème « **La terre ressource disputée, ressource convoitée. Quels risques pour l'expansion des groupes extrémistes violents dans le nord de la Côte d'Ivoire ?** ». Dans ses propos liminaires, il a invité les pouvoirs publics à accordé de l'intérêt à la recherche, d'autant plus que celle-ci constitue un instrument de veille et d'anticipation, etc. Il a par la suite présenté ce qu'est la terre, en dépassant son statut de simple ressource naturelle, pour faire ressortir d'autres aspects. L'objectif de cette communication a été de montrer comment les conflits induits par les nouveaux enjeux autour de la terre et des ressources connexes.

Terre et dynamiques de violences : état des lieux. La terre a été au cœur de conflits intercommunautaires et intracommunautaires. Plus les terres se raréfient plus les conflits autour des terres s'accroissent.

Questions à l'étude : comment les dynamiques autour du foncier et des ressources connexes dans le Boukani génèrent-elles des opportunités pour l'expansion de l'extrémisme violent ? Quels sont les nouveaux acteurs ?

Le cadre théorique et méthodologique et les résultats préliminaires : la bataille entre les peuples « Koulango » et « Lobis » et son inquiétante criminalisation, le mécanisme d'adressage de la question des peuples « Peulh » est en lien avec la disponibilité et le mode de gouvernance des ressources. L'orpailage fait basculer la terre dans des enjeux économiques, politiques et géopolitiques. Plus il y a la répression, plus les entrepreneurs de la violence peuvent prospérer ; les jeunes ne sont plus intéressés par l'agriculture ; ils sont tous devenus des orpailleurs.

L'intervention du troisième panéliste a été un témoignage et un partage d'expérience de M. KONE Noumoutié, au nom de la confrérie des Dozos de Côte d'Ivoire. Il a soulevé des questions relatives au mécanisme d'arrivée des djihadistes en Côte d'Ivoire et leurs aides ; la localisation géographique des djihadistes. Ces derniers s'orientent vers les forêts afin de s'y implanter et s'organiser. Les djihadistes se servent de motos, de branches d'arbres pour se déplacer en groupe de deux personnes. Ils disposent de différents groupes. Il y a les éclaireurs (qui se trouvent en brousse) ; les guides (qui se trouvent en ville) ;

Les principales cibles des djihadistes ce sont les représentants de l'Etat et non pas la population. Toutefois, il a déploré les mauvais agissements de certains agents des forces de l'ordre à l'encontre des populations. Ce qui ne favorise pas la collaboration entre les populations et les forces de l'ordre.

Enfin, il a préconisé la collaboration entre les différentes entités : autorités administratives et politiques ; forces de l'ordre ; populations et Dozos.

Lors des échanges, marqués par des contributions et des questions, les participants sont revenus sur la nécessité de conformer davantage de moyens aux chefs de village afin de lutter efficacement contre l'orpillage clandestin ; le processus d'exploitation des terres et ses produits ; les moyens dont dispose le ministère de la Défense pour assurer la sécurisation du territoire national ; les moyens dont disposent les Dozos.



Panel Spécial avec Stéphane LOROUX chargé du Foncier Inades-Formation et Dr BONI

Un cinquième panel, dit panel spécial, est intervenu pour faire le point des foras organisés dans certaines régions du pays en prélude aux assises. Ce panel conduit par le Dr. KOUADIO Louis était composé des docteurs KOUAME Francis, BONI Sosthène,

YEO Francis, tous Enseignants-chercheurs à l'Université Alassane Ouattara et membres du Laboratoire Juridique du Foncier ; ainsi que de Stéphane LOROIX, Chargé du foncier à Inades-Formation.

Prenant la parole pour le compte des différentes missions de terrain qui ont été



Dr. KOUAME Francis

effectuées, Dr. KOUAME Francis a d'abord rappelé les objectifs et les résultats qui étaient poursuivis après ces missions. Il s'agissait, entre autres, de d'échanger, analyser et comprendre les contextes,

mécanismes et les logiques socioéconomiques qui sous-tendent l'extrémisme violent en lien avec l'exploitation des terres dans les différentes localités ; les interactions entre l'exploitation des terres et le phénomène de l'extrémisme violent ; comprendre et recueillir les avis des acteurs locaux sur les différents impacts et autres bouleversements induits par l'extrémisme violent dans leurs zones ; recueillir les pistes de solutions émanant de ces acteurs. L'intervenant est, par la suite, revenu sur ces différents enjeux en établissant, à chaque fois, une distinction nette entre la situation des zones attaquées et celle des zones non encore attaquées. Il a terminé son intervention en exposant les pistes de solutions proposées par les acteurs locaux (tant institutionnels que non institutionnels). Après son intervention, chaque panéliste a eu droit à une prise de parole pour appuyer la synthèse présentée par l'intervenant. En évoquant certaines expériences marquantes vécues sur le terrain.

L'édition 2022 des Assises Nationales sur le foncier a pris fin par la lecture du rapport de synthèse faite par Dr. KOUAME Francis, et un mot de clôture prononcé par les officiels, notamment le représentant du Ministre d'Etat, ministre de la Défense de la Côte d'Ivoire.

**SYNTHÈSE DES DIFFÉRENTES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À
L'ISSUE DES DIFFÉRENTS PANELS :**

I- Au niveau sécuritaire :

- Faire de la population un acteur essentiel de la lutte contre l'extrémisme violent. Cette première proposition se matérialise par l'implication la population dans les actions de sensibilisation et de collecte de renseignements ; le renforcement de la cohésion sociale et les mécanismes de règlement pacifique des conflits ;
- L'amélioration des services de renseignements ivoiriens qui pourrait se décliner en deux points, à savoir le renforcement de la qualité des renseignements et l'accentuation des actions de veille stratégique, collaboration avec communautés.
- La réduction des facteurs de vulnérabilité. Cette réduction des facteurs de vulnérabilité se fera par les diverses actions coordonnées qui suivent :
 - Évaluation constante des facteurs et des causes de radicalisation ;
 - Renforcement du contrôle de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre ;
 - Renforcement du contrôle de l'importation, la commercialisation, la détention et l'utilisation de produits identifiés comme pouvant entrer dans la fabrication d'explosifs ;
 - Intensifier la lutte contre les trafics et usages illicites, notamment de la drogue et des stupéfiants ;
 - Renforcer la lutte contre l'orpaillage illicite.
- La surveillance et la protection des massifs forestiers. Elle se déclinera en deux sous actions :
 - Le renforcement des capacités des structures en charge de la surveillance et du contrôle des massifs forestiers par la mise en place de patrouille de surveillance pour réduire les infiltrations menant à la radicalisation ;
 - Renforcement du système de surveillance et de contrôle des massifs forestiers

II- Au niveau politique, économique et social

- La réduction de la pauvreté et le chômage des populations à dans les zones à risque ;
- Dotation des zones rurales des champs d'opération, d'infrastructures de base et de développement économique ;
- Clarification les droits fonciers ruraux ;
- Sécurisation des investissements dans le domaine foncier rural ;
- Instauration la sécurité de la propriété foncière rurale ;
- Stabilisation et modernisation des exploitations minières ;
- Encouragement à l'accès au droit moderne plus sécurisant ;
- Installation du dialogue intercommunautaire.
- Sécurisation des faires-valoir-indirects par la vulgarisation de la contractualisation (signature de contrats formels, jeunes, femmes, etc...)
- Sécurisation des faire-valoir indirects et des investissements pendant toute la durée du contrat (femmes, jeunes, étrangers...)
- Protection contre les remises en cause des clauses contractuelles.
- Sécurisation de la production agricole, amélioration des rendements et instauration de l'autosuffisance alimentaire.
- Clarification foncière et réduction des conflits fonciers (Intrafamiliaux, entre détenteurs de droits fonciers et exploitants, ...)
- Clarification des barèmes sur les frais à payer auprès de l'AFOR dans les procédures de sécurisation foncière.
- L'octroi de certains pouvoirs aux chefs de villages afin de leur permettre d'anticiper sur certains problèmes, car ils connaissent la cartographie des conflits fonciers ;
- L'adoption de solutions locales, puisqu'il est impossible de parvenir à une solution homogène ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations par le déclassement de certaines zones.

- Le déclassement de certaines parties des forêts classées en faveur des populations rurales ;
- La promotion du renseignement communautaire
- Rapprochement de l'administration des mines des administrées notamment dans les localités à fort potentiel minier ;
- Reformuler le régime minier pour le rendre plus inclusif ;
- La mise en cohérence le code minier et la loi de 1998 relative au domaine foncier rural, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des droits fonciers coutumiers ;
- La Simplification de la procédure et les formalités d'obtention de l'autorisation d'exploitation minière artisanale ;
- Continuer la sensibilisation des communautés rurales sur les risques sécuritaires de la pratique de l'orpaillage illégitime ;
- Former les communautés aux bonnes pratiques en matière d'exploitation artisanale de l'or ;
- Étendre les chantiers-écoles à l'ensemble du territoire et aux régions nord du pays ;
- Mettre l'accent sur l'employabilité de la jeunesse ;
- Préconiser une approche d'interrogation de l'histoire ;
- Développer les grandes recherches de politiques de développement public ;
- La réinvention de nos sociétés en abandonnant les approches nostalgiques ;



Mme N'GUESSAN Aimée et Mme KONE Solange, deux membres du Groupe de Coordination Stratégique ALERTE-Foncier